



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Algerie

Question écrite n° 49895

Texte de la question

M Michel Jacquemin appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les conséquences pour les éleveurs franc-comtois notamment, du protocole d'accord signé le 6 septembre 1991 entre la France et l'Algérie, selon lequel la France s'est engagée à n'exporter vers ce pays que les animaux nés après le 13 août 1989 en raison du danger représenté par la « maladie des vaches folles » (BSE). Il lui rappelle que depuis 1990 cette maladie a essentiellement et directement frappé l'élevage anglais, la France pour sa part n'ayant enregistré que quatre cas qui sont géographiquement situés en Bretagne et en Normandie. Ce protocole d'accord remet en cause l'exportation potentielle de plus de 5 000 animaux, marche qui risque de profiter à nos voisins allemands et hollandais qui officiellement n'ont fait aucune déclaration concernant la BSE. Plus encore, il entraîne des pertes financières très importantes pour les éleveurs, particulièrement ceux déjà engagés dans des contrats et pour les organisations professionnelles d'exportation. Il lui demande donc de quelle manière il envisage d'indemniser les éleveurs injustement pénalisés par l'accord passé avec l'Algérie.

Texte de la réponse

Reponse. - Un protocole d'accord relatif à l'exportation de bovins reproducteurs a été signé le 6 septembre 1991 entre la France et l'Algérie en règlement des mesures de suspension qui avaient été prononcées par les autorités algériennes à la suite de l'apparition de quatre cas d'encéphalopathie spongiforme bovine dans l'ouest de la France. Si les conditions sanitaires figurant dans ce protocole limitent pour l'heure certains contrats, elles n'en permettent pas moins le rétablissement d'un flux d'exportation conséquent vers ce pays. Le ministère de l'agriculture et de la forêt ne peut par ailleurs se porter garant de la bonne fin des contrats commerciaux et assurer à cette occasion la charge financière des pertes endossées par les sociétés exportatrices.

Données clés

Auteur : [M. Jacquemin Michel](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49895

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4578